

«On manque de médecins»

Au quotidien, les médecins du travail veillent à la sécurité et à la santé des salariés.

Le docteur Nicole Majery est la chargée de direction du Service de santé au travail multisectoriel (SSTM) auquel sont affiliées pas moins de 29 000 entreprises au Grand-Duché, soit 212 000 salariés. En 30 ans de pratique, elle a vu les risques professionnels évoluer.

Entretien avec notre journaliste
Camille Leroux-Frati

Quelles sont les missions des médecins du travail ?

Selon le cadre fixé par la législation, il s'agit de surveiller les salariés, de donner des conseils, d'organiser les premiers secours et de définir la périodicité des examens médicaux en fonction des risques professionnels. Par exemple, un conducteur de bus est examiné tous les cinq ans avant 50 ans et tous les trois ans au-delà, un salarié exposé à des substances cancérigènes est examiné tous les ans.

Quels sont les secteurs couverts par le SSTM ?

Nous intervenons dans le commerce, l'artisanat, le tertiaire, les crèches, les maisons de repos et quelques maisons de soins, dans

quelques industries et dans les soins à domicile.

Comment se passe une consultation au SSTM ?

Le salarié va passer des tests en fonction des risques auxquels il est exposé (bruit, poussières). Il y a un test visuel pour tous, ainsi qu'un test

d'urine pour détecter le diabète. Le médecin regarde ensuite les risques professionnels propres à l'entreprise, les antécédents de la personne et procède à un examen clinique. Il détermine si le salarié a des capacités compatibles avec les exigences de son poste. Il donne aussi des conseils. Il peut conclure à l'aptitude du travailleur, parfois avec des restrictions, ou à son inaptitude.

Avez-vous remarqué une évolution des maux dont souffrent les salariés ?

Il n'y a pas de grande évolution au niveau des deux grandes catégories de maladies : les troubles musculo-

squelettiques et la santé mentale - la dépression et le stress. Certains risques professionnels sont plus ou moins maîtrisés comme l'exposition au bruit. Mais les troubles musculaires restent une problématique bien présente : mouvements répétitifs, manutention, charge... Mais ils ne concernent pas seulement le travail manuel, il y a aussi les postures que l'on prend. Derrière un ordinateur, on est souvent en position assise statique pour une longue durée.

Les salariés souffrent-ils davantage du stress qu'auparavant ?

Le stress a toujours existé mais on le ressent peut-être un peu plus actuellement. Cela dépend du travailleur. Ceux qui en parlent représentent la pointe de l'iceberg.

Et concernant le harcèlement ?

Les salariés en parlent plus lorsqu'une relation de confiance est établie. Parfois il ne s'agit pas de harcèlement mais de conflits relationnels au travail. Ou c'est un peu les deux. Il arrive que l'on mette les gens autour d'une table. Notre psychologue est bien occupée...

Votre position extérieure par rapport à l'entreprise vous facilite-t-elle la tâche ?

Lorsque nous ne sommes pas engagés directement par l'entreprise, c'est plus facile de garder une position neutre. Les personnes parlent beaucoup plus facilement de leurs problèmes de stress.

Mais la médecine du travail se pratique aussi sur le terrain...

Nous procédons à des visites de postes pour identifier les dangers poste par poste. Nous donnons des formations pour sensibiliser à cer-

Au fil du temps, notre rôle est mieux compris



Photo : martine may

Nicole Majery souligne le manque de temps des médecins du travail pour la mission de prévention qui est au cœur de leur métier.

tains risques. Nous avons un service ergonomie qui mesure l'ambiance, les vibrations, le bruit et qui donne des conseils. L'ergonomie adapte le travail à l'homme : cela peut être la hauteur du siège ou de l'écran de l'ordinateur, la hauteur du plan de travail ou les poussières dans l'industrie, l'éclairage lors de la conception d'un poste. Nous organisons aussi des cours de premiers secours.

Comment êtes-vous accueillis par les employeurs ?

Au départ nous étions perçus comme un service de contrôle mais la philosophie a changé. Quand nous faisons une étude de poste, nous proposons des solutions avec le matériel sur place. En général, nos conseils sont bien acceptés. Au fil du temps, notre rôle est mieux compris.

Comment les salariés vous perçoivent-ils ?

L'aspect traitement est totalement absent puisque l'on se réfère au médecin généraliste si l'on découvre quelque chose. Nous ajoutons une partie technique : les risques professionnels, l'ergonomie. Mais contrairement au soin, on ne voit pas toujours le résultat immédiat de la prévention, c'est un phénomène de longue haleine.

Le SSTM couvre un très grand nombre d'entreprises, a-t-il assez de personnel ?

Chacun des 39 médecins voit un peu moins de 6 000 personnes par an. Mais il y a aussi les formations, les études de postes... Il y a des choses que l'on pourrait développer davantage, comme le volet de la sensibilisation, mais on manque de médecins et, faute de temps, nous gérons les missions de base, l'urgence.

Huit services de santé

La division de la Santé au travail, qui dépend de la direction de la Santé, supervise et contrôle les huit services de santé au travail qui couvrent l'ensemble des entreprises du secteur privé en vertu de la loi du 17 juin 1994.

Le service de santé au travail multisectoriel (STM) est le plus vaste. Il existe aussi trois services interentreprises : le STI pour l'industrie, organisé par la Fedil, l'ASTF pour le

secteur financier, organisé par l'ABBL et le SIST-EHL pour le secteur hospitalier, organisé par l'Entente des hôpitaux. Enfin, quatre entreprises disposent de leur propre service : ArcelorMittal, CFL, Dupont de Nemours et Cactus.

Le règlement grand-ducal du 5 mars 2004 a introduit un service de santé auprès du ministère de la Fonction publique pour le contrôle médical des fonctionnaires.